

Le 27 novembre 2023

Compensation collective agricole : EpaMarne entre au capital de la SCIC Ceinture Verte Paris-Est.

Laurent Girometti, directeur général d'EpaMarne-EpaFrance, a signé les statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif *Ceinture Verte Paris-Est* et l'entrée au capital d'EpaMarne à hauteur de 30 000 € au titre de la compensation collective agricole prévue pour la ZAC de la Rucherie et le diffuseur du Sycomore de Bussy-Saint-Georges. Alors que les aménageurs publics intègrent désormais la démarche Zéro Artificialisation Nette, EpaMarne adopte une voie inédite en matière de compensation collective agricole et s'engage durablement pour les territoires.

À Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne), EpaMarne lance une nouvelle zone d'activités créatrice d'emplois dans le cadre de la ZAC de la Rucherie, un espace actuellement composé de terrains agricoles. L'établissement public d'aménagement est dès lors soumis à des obligations de compensation collective agricole, et a fait le choix d'y satisfaire de manière ambitieuse, en s'engageant dans une démarche de soutien à des projets locaux et vertueux.

La Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) analyse et valide ces décisions en veillant notamment à ce que les compensations favorisent une synergie de coopération. Dans le cadre de la démarche de compensation collective agricole de l'aménagement de la ZAC de la Rucherie, EpaMarne vient de faire preuve d'une initiative inédite : entrer au capital de *Ceinture Verte Paris-Est*, une coopérative spécialisée dans les projets de maraîchage.

En siégeant au sein du conseil d'administration, EpaMarne franchit une nouvelle étape. Cette décision engage l'aménageur public sur le long terme. La Ceinture Verte est une initiative nationale qui trouve des résonances à l'échelle locale comme à Pau, Limoges ou encore Le Havre. Grâce à l'impulsion d'acteurs locaux, la coopérative *Ceinture Verte Paris-Est* a pu voir le jour sur notre territoire. Elle développe le modèle des fermes de proximité avec l'installation de maraîchers et leur garantit une expertise, un accompagnement dans le temps et un meilleur revenu dans le cadre d'un modèle économique viable. Ces exploitations, toutes en périphérie des villes, réduisent la distance physique et sociale entre producteurs et consommateurs. Tout en conservant son autonomie décisionnelle, *Ceinture Verte Paris-Est* a prévu de mener des activités maraîchères sur des fonciers mis à disposition par les collectivités et par EpaMarne dans le cadre de baux emphytéotiques : parc agricole de Torcy et de Saint-Thibault-des-Vignes, projet de maraîchage sur le foncier dit Plaine-Nord à Émerainville, pour commencer.



L'entrée d'EpaMarne au conseil d'administration de *Ceinture Verte Paris-Est* est un signal fort de notre engagement en faveur d'une approche durable et réfléchie en faveur de la transition agricole. Notre objectif est d'investir intelligemment sur l'avenir, aux côtés de partenaires locaux et des collectivités, engagés en faveur du développement local »

Laurent Girometti
Directeur général EpaMarne-EpaFrance

Au sein du conseil d'administration, EpaMarne siègera notamment aux côtés de la Chambre d'agriculture de la région Île-de-France, du Crédit Agricole, des villes de Torcy, d'Émerainville et Saint-Thibault-des-Vignes ainsi que de la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire. La *Ceinture Verte Paris-Est* réunit en effet des acteurs publics comme privés, mettant leurs compétences respectives au profit d'un projet innovant et soutenant le développement de l'agriculture de proximité à l'échelle du territoire. Ce projet est une fierté pour l'établissement public qui prend une responsabilité sur le long terme dans le cadre de la transition agricole de son périmètre d'intervention et soutient aussi bien le développement de start-up que l'installation de maraîchers. Dans une telle configuration, le système de compensation collective agricole permet au territoire de bénéficier de retombées positives, profitant ainsi d'une opération d'aménagement urbain et du développement de l'agriculture de proximité.

Au total, EpaMarne prévoit d'allouer une enveloppe de plus de 1,5 million d'euros pour cette compensation. En 2022, l'établissement public a ainsi attribué 90 000 € pour le projet des casiers distributeurs de la ferme de Courberonne sur Jossigny qui soutient la vente des produits de 15 fermes environnantes en circuit-court. D'autres projets sont en cours de montage.

À propos des établissements publics EpaMarne-EpaFrance

Les établissements publics EpaMarne et EpaFrance sont susceptibles d'intervenir, pour leur compte, celui de l'État ou celui des collectivités, pour définir les grandes lignes de l'urbanisation de 300 km² (44 communes) répartis entre la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Ce territoire se distingue par sa polycentralité et la variété de ses paysages. Aménageurs-pionniers, membres de l'association BBKA depuis 2016, les deux Epa ont adopté une démarche en faveur de l'épanouissement de la ville par une politique environnementale engagée. Ils convainquent promoteurs et investisseurs de réaliser, sur des fonciers sécurisés, des programmes selon une approche centrée sur l'habitant et son bien-être global ainsi que l'attractivité des lieux auprès des entreprises et des enseignes. Les établissements financent en fonds propres tous les équipements publics qui complètent les programmes urbains. Actuellement, 40 opérations d'aménagement sont actives sur leur périmètre d'intervention.

Contacts presse

Treize Cent Treize
Relations presse et médias EpaMarne-EpaFrance
Tél. 01 53 17 97 13
Aurélien Caron, Vincent Alour et Alain N'Dong
Presse_EpaMarneEpaFrance@treizecenttreize.fr